

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et,

Les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

58.—Etant lu l'ordre du jour pour l'adoption en 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 328 re fermeture des magasins de bonne heure.

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. BASTIEN, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et,

Les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. BASTIEN, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. BASTIEN, appuyée par M. l'éch. BLUMENTHAL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. TURCOT,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1, 2, 3, 4, 5 and 6 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

58.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 328 re early closing of stores.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council the upon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1, 2, 3, 4, 5 and 6 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. BLUMENTHAL, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TURCOT,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.